

POUR QUOI FAIRE ?

Pour pallier les difficultés d'accès aux financements bancaires classiques lorsqu'il s'agit :

- ✓ d'investir dans du matériel
- ✓ de constituer une trésorerie

La Cagnotte solidaire

prête en mobilisant les moyens financiers de ses membres par des apports associatifs désintéressés. C'est donc un outil financier de micro crédit dont la gestion bénévole permet la pratique d'un taux très bas, voire nul.

COMMENT ?

Le projet retenu par l'association vous intéresse :

- ✓ Vous êtes ou devenez membre de la Cagnotte (cotisation : 5 €)
- ✓ Vous faites un apport avec droit de reprise à l'association Cagnotte
- ✓ La Cagnotte prête au porteur de projet qui rembourse l'association selon les conditions prédéfinies
- ✓ Vous pouvez récupérer votre apport à l'échéance finale ou le réinvestir dans un nouveau projet. Le risque est partagé au prorata de votre apport.